

Affiché le 19 04 2024
2024.21

Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer Conseil d'Administration du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 12 avril à 11 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 5 avril 2024 de Madame la Présidente Sylvie de GAETANO.

Etaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - Mme Dominique VIGNESOULT - M. Didier QUENOUILLE - M. Jean Eude D'ACHON - Mme Claude BARSOTTI - Mme Evelynne WACOGNE - Mme Catherine VINCENT - M. Adrien KERSEBET-VEGEAIS

Était représentée :

Mme Sophie MOITIE (pouvoir à Mme Martine GUILLON)

Etaient excusés :

M. Stéphane SABATHIER - M. Lionel BOTTIN - M. Guy De la BROUSSE - M. Pascal BULTEZ - Mme Danielle PEGOT-CAPELLE

Secrétaire de séance :

Mme Martine GUILLON

FIXATION DU TARIF DES MANIFESTATIONS DU CCAS

Depuis plusieurs années, le CCAS développe l'animation à la résidence autonomie pour les résidents et les seniors extérieurs (signature d'un contrat -CPOM- avec le Département pour le financement de l'animation dans la résidence) ainsi que des manifestations extérieures.

Par exemple en 2023, plusieurs animations ont été réalisées :

Pour la résidence :

Une fois par semaine, atelier gym douce par le prestataire Siel bleu.

Une fois par mois, atelier lecture à la bibliothèque municipale et atelier dessin à la villa Montebello avec Anne Joseph.

Des petits déjeuners sur l'actualité, des jeux de société.

Une fois tous les trimestres, un atelier pâtisserie, atelier jeux, prévention secours, éveil des sens, Dépistage auditif.

Pour tous les seniors :

Une conférence sommeil à la Maison des Jeunes, suivie de deux ateliers de sophrologie.

Participation à la semaine bleue.

Une conférence sur les gestes qui sauvent suivie de trois ateliers.

Visite du Sensibus, le forum des seniors au salon des gouverneurs, mise en place d'une convention « bien-être combatif » par le biais de la conférence des financeurs à la MJT.

Le voyage des aînés à Carouges (81 pers).

Vu la conjoncture actuelle, il paraît judicieux d'ajuster la participation financière des Séniors Trouvillais mise en place en 2022 pour les activités organisées par le CCAS afin de ne pas impacter sur la qualité et la possibilité d'accès aux animations. Il est proposé de maintenir le tarif individuel du voyage des Anciens à 15€ ; conserver le prix de 7 €uros pour l'accès aux différentes manifestations type thé dansant et autres.

Jusqu'en 2022 les participants étaient véhiculés gracieusement pour aller au Musée, à la bibliothèque et autres destinations en rapport avec les animations. En 2023 une tarification fixée à 2 € est mise en place. Aujourd'hui il est demandé l'annulation de cette tarification qui impacte financièrement nos résidents et réduit l'ouverture aux activités.

Le rapport entendu,

Vu la délibération du 31 mars 2023 fixant le tarif des manifestations du CCAS année 2023,

Considérant le besoin de fixer différents montants de participation liée aux différentes activités organisées par le CCAS pour les Séniors Trouvillais.

Madame la Présidente propose aux membres du conseil d'Administration d'appliquer différents tarifs décrits ci-dessous pour l'exercice 2024 :

- Le voyage des Anciens à **15 €uros**,
- Les manifestations organisées par le CCAS (thé dansant etc...) à **7 €uros**.

Les réservations sont effectives dès que le paiement de la participation a été acquitté.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Fixe** comme suit pour l'exercice 2024, les tarifs ci-dessous :
 - o Le voyage des anciens à **15 €uros**
 - o Les manifestations organisées par le CCAS (ateliers divers, thé dansant etc...) à **7 €uros**

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale :

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
-

LA PRESIDENTE

LA SECRETAIRE DE SEANCE



la Présidente
Sylvie de Gaetano
Sylvie de GAETANO



Pour Madame la Présidente,
par délégation,
La Vice-Présidente
Martine Guillon
Martine GUILLON